



Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2015 à 18 heures 30

Direction de l'administration générale
Service de l'assemblée délibérante et des commissions

Le conseil municipal de la Ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salon d'honneur de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Dominique DORD, Député-maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35
Présents : 29 puis 31
Votants : 33 puis 35

CONVOCATION du 4 novembre 2015.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Pascal PELLER, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Thibaut GUIGUE, Evelyne FORNER- CACCIATORE, Jean-Jacques MOLLIE, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Jean-Marc VIAL (à partir de 18 h 35 avant le vote 3), Hadji HALIFA, Jérôme DARVEY, Nathalie MURGUET, Christèle ANCIAUX, Raynald VIAL, Nicolas VAIRYO, Joaquim TORRES, Aurore MARGAILLAN, Marie-Alix BOURBIAUX (à partir de 18 h 35 avant vote 3), POILLEUX Nicolas, Serge GATHIER, Véronique DRAPEAU, André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI et Marion GERLAUD.

ETAIENT EXCUSES

Jean-Marc VIAL (jusqu'à 18 h 35), Marie-Alix BOURBIAUX (jusqu'à 18 h 35), Soukaïna BOUHNİK (ayant donné procuration pour la séance à Nicolas POILLEUX), Lucie DAL PALU (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Lorène MODICA (ayant donné procuration pour la séance à Evelyne FORNER-CACCIATORE) et Fabrice MAUCCI (ayant donné procuration pour la séance à Marion GERLAUD).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (CGCT articles L. 2122-22 ET L. 2122-23)

➤ **Décision N° 54/2015 du 14/09/2015 exécutoire le 14/09/2015 : portant sur la vente d'une cuve à huile de 1500 litres.**

Objet : Vente d'une cuve à huile de 1500 litres à M. Simon PEDRETTI, St Thibaud de Couz, pour la somme de 250 euros.

➤ **Décision N° 63/2015 du 13/10/2015 exécutoire le 27/10/2015 : portant signature d'une convention d'occupation précaire d'un appartement T4.**

Objet : Signature d'une convention d'occupation précaire pour un appartement 74 bld de la Roche du Roi, au profit de M. Dominique KLINNIK. Cette occupation précaire est consentie moyennant une redevance mensuelle de 480 euros majorée des charges. Cette convention est conclue pour une période d'une année.

➤ **Décision N° 64/2015 du 27/10/2015 exécutoire le 27/10/2015 : portant signature d'une convention d'occupation précaire d'un appartement logement d'instituteurs actuellement vacant.**

Objet : Signature d'une convention d'occupation précaire pour un appartement dans l'école de Choudy, au profit de M Thomas WIBER et Mme Anaïs CANUT. Cette occupation précaire est consentie moyennant une redevance mensuelle de 546,11 euros majorée des charges. Cette convention est conclue pour une période de 10 mois à compter du 1^{er} septembre 2015.

➤ **Décision N° 62/2015 du 27/10/2015 exécutoire le 27/10/2015 : portant signature d'une convention de mise à disposition de locaux et d'un ensemble de parcelles de terrain au profit d'une association.**

Objet : Signature d'une convention d'occupation précaire de locaux et d'un ensemble de parcelles de terrain au profit de l'association Amis du Jardin Vagabond. Cette occupation précaire est consentie à titre gratuit pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2015.

➤ **Décision N° 65/2015 du 05/11/2015 exécutoire le 05/11/2015 : portant signature d'un avenant d'ajustement des prestations initiales d'un marché**

Objet : Signature d'un avenant au marché du 21 mai 2015 (travaux d'infrastructure relatifs à la rénovation urbaine lot 2 : espaces verts) passé avec la Société Artémis pour un montant de 37 078,40 euros HT. La modification des prestations entraîne une plus value de 1 505,35 HT au marché initial dont le nouveau montant est à 41 082,55 euros HT.

➤ **Décision N° 66/2015 du 05/11/2015 exécutoire le 05/11/2015 : portant signature d'un avenant pour la réalisation d'une étude complémentaire à un marché**

Objet : Signature d'un avenant au marché du 15 septembre 2014 (confortement des digues du Sierroz) passé avec le groupement EDF/Artélia pour un montant de 15 499 euros HT. La modification des prestations entraîne une plus value de 16,77 %, le nouveau montant est porté à 107 899 euros HT.

➤ **Décision N° 67/2015 du 19/11/2015 exécutoire le 19/11/2015 : portant désignation d'un avocat pour ester en justice et assister la Ville**

Objet : Désignation du Cabinet PEREZ et CHAT pour assister la collectivité lors de la procédure disciplinaire engagée contre un de ses agents, attaché territorial, pour des faits de piratage informatique.

➤ **Décision N° 68/2015 du 07/12/2015 exécutoire le 07/12/2015 : portant signature d'une convention d'occupation précaire de locaux.**

Objet : Signature d'une convention avec la Société JCMC VALZ pour l'occupation précaire de locaux sis 4 rue Alice Eynard. Cette convention est consentie du 8 décembre 2015 au 31 mai 2016, et accordée à la Ville à titre gratuit, et autorise la signature d'une convention de sous-occupation.

➤ **Décision N° 69/2015 du 08/12/2015 exécutoire le 08/12/2015 : portant signature d'une convention de sous-occupation précaire de locaux.**

Objet : Signature d'une convention de sous-occupation précaire avec l'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » de la Savoie, pour les locaux sis 4 rue Alice Eynard. Cette convention est consentie à l'association du 10 décembre 2015 au 31 mai 2016 et accordée à titre gratuit.

➤ **Décision N° 70/2015 du 09/12/2015 exécutoire le 09/12/2015 : décidant de se porter partie civile devant le Tribunal de Grande Instance de Chambéry**

Objet : Constitution de se porter partie civile dans l'affaire qui oppose la Ville à 3 individus devant le Tribunal de Grande Instance de Chambéry pour le vol de matériel festif les 19 et 20 juillet 2015 sur l'esplanade du Petit Port. La Ville demande la somme de 1 734,96 euros d'indemnisation des dommages et 121,66 euros de frais de procédure.

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Dénomination de la « Maison des Jeunes et de la Culture Gratien FERRARI »

Pour rendre hommage à M. Gratien FERRARI, ancien maire d'AIX LES BAINS, ancien adjoint au maire délégué à la culture, **le conseil municipal par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**, approuve la dénomination de la maison des jeunes & de la culture : « Maison des

Jeunes et de la Culture Gratien FERRARI ». Ce choix se justifie par la nature de cette structure, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1968, qui propose à tout public (enfants, jeunes, adultes) des activités hebdomadaires éducatives ou de loisirs et de nombreuses actions culturelles (concerts, festival, spectacles...). La M.J.C. est logée gracieusement par la Ville dans le bâtiment « Maison des Arts et de la Jeunesse » regroupant de nombreux services et associations, sis 4 rue Vaugelas.

3. ADMINISTRATION GENERALE – Dérogation temporaire à la règle du repos dominical

Le conseil municipal par 33 voix POUR, 0 ABSTENTION et 2 voix CONTRE (Marion GERLAUD ayant reçu pouvoir de Fabrice MAUCCI), émet un avis favorable à la demande de dérogation temporaire au repos dominical présentée par la Société ALSTOM GRID. Cette requête exceptionnelle et temporaire est générée par la cession des activités Energie du Groupe ALSTOM au Groupe GENERAL ELECTRIC.

4. AFFAIRES FONCIERES - Achat de terrain pour élargissement du chemin des Blanquart

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE approuve l'acquisition auprès de la société Fracheboud, Neydens (74160), des parcelles cadastrées section CH n° 292 et 293 d'une contenance d'environ 07 a 80 ca pour élargir le chemin des Blanquart au prix de 100 €.

5. AFFAIRES FONCIERES – Chemin de Côtfort - Transfert d'office dans le domaine public

Il est rappelé que la CALB est maître d'ouvrage de la réalisation d'une voie « douce », dont le premier tronçon (du lotissement de Côtfort jusqu'au carrefour Gaston Mollex), rend nécessaire d'y intégrer la voirie interne du lotissement. Or, il s'avère que la voirie interne du lotissement n'est pas une partie commune, mais la propriété indivise des propriétaires des 37 lots du lotissement. Le recueil d'une procuration auprès de tous les propriétaires s'avère être une procédure longue et complexe. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE décide** le transfert d'office et sans indemnité ainsi que le classement du chemin de Côtfort, dans le domaine public communal.

6. AFFAIRES FONCIERES – Brasserie de « La Rotonde » - Protocole d'accord et bail commercial

Il est rappelé qu'en 2014 le conseil municipal avait autorisé le maire à exercer le droit de priorité de la Commune et à acheter à l'Etat la brasserie de « La Rotonde » au prix de 850 000 €.

A la suite de cet achat, la Ville s'est rapprochée de la SARL ANTHONY (activités de restauration et de débits de boissons), pour clarifier la relation juridique entre le propriétaire de l'exploitant.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE :

APPROUVE le projet de protocole qui lui a été présenté

AUTORISE le maire à signer au nom de la Commune le protocole ci-dessus désigné avec la SARL ANTHONY, représentée par son gérant, M. Michel PORCEL,

APPROUVE le projet de bail commercial qui lui a été présenté

AUTORISE le maire à signer au nom de la Commune au profit de la SARL ANTHONY un bail commercial de location des biens situées 11 square Jean Moulin, moyennant une indemnité transactionnelle de 600 000 €, à régler avant le 31 mars 2016 et pour un loyer annuel de 70 000 € HT indexé, ainsi qu'un pacte de préférence de 20 ans, au cas où la Commune déciderait de vendre les parcelles bâties.

7. AFFAIRES FONCIERES :

A. Échange de terrains entre la Ville et la SOLLAR – Modification des références cadastrales

Le conseil municipal a approuvé par une délibération du 26 juin 2014 l'échange sans soulte du terrain de 23 ca environ issu du domaine privé communal, situées à l'Est du bâtiment « la Péniche », boulevard Jean Charcot, contre les parcelles d'une contenance d'environ 01 a 69 ca appartenant à la SOLLAR. Cependant, une erreur matérielle de transcription s'est glissée dans la délibération municipale du 26 juin 2014 en ce qui concerne les références cadastrales.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE approuve la modification de la précédente délibération.

B. Opération immobilière « Le Clos Dunant » - Nouvelle convention de transfert

Par une délibération du 29 juin 2015, le maire a été autorisé à signer une convention de transfert dans le domaine public de la voirie à créer qui reliera l'avenue Franklin Roosevelt à la rue Henri Dunant, dans le cadre de l'opération immobilière « le Clos Dunant ».

Suite à une erreur de contenance, **le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE décide** d'abroger la délibération municipale du 29 juin 2015, et de lui substituer la présente, qui fait état de l'emprise exacte à transférer.

C. Garage du stade Jacques Forestier – Constitution d'une servitude de passage

La Ville est propriétaire d'un terrain non bâti d'une surface d'environ 29 a 35 ca, dont l'adresse de voirie est Chemin des Moellerons/rue de l'abbé Pierre à Aix-les-Bains. Par une décision du 4 mai 2015, le Conseil municipal a autorisé sa cession à l'euro symbolique à CITE NOUVELLE. Or, l'assiette de l'accès au garage de la maison du gardien du stade Jacques Forestier est en partie sur la propriété vendue. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE** décide que l'acte de cession, portera la constitution à l'euro symbolique d'une servitude de passage réelle et perpétuelle sur le terrain aliéné au profit du fonds propriété de la Commune.

D. Château de la Roche du Roi – Autorisation de déposer les demandes d'urbanisme

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE autorise M. Victor ASENSIO à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme concernant le château de la Roche du Roi, dans le cadre urgent de la sauvegarde du bâtiment puis de la réhabilitation du bâtiment, dans l'attente de l'acte authentique.

8. DOMAINE PUBLIC – Exonérations de droits de voirie 2015

Les travaux de construction de la résidence Bachelard, 37-39, rue Vaugelas, ont créé des nuisances en tout genre de cette rue. Par ailleurs, pour des raisons médicales, le gérant d'un magasin sis square Alfred Boucher, s'est trouvé dans l'obligation de fermer son commerce durant six mois. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE décide** l'exonération des droits de voirie 2015 de M. Bruno AIMONETTO pour le montant de 100 % soit 17,20 € (nuisances des travaux de construction rue Vaugelas) et ceux de M. Christian COHARD pour le montant de 50 % de la somme due soit 249,20 €.

9. RESSOURCES HUMAINES

A. Actualisation du tableau des emplois permanents

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide **d'approuver l'actualisation du tableau des emplois permanents de la commune.**

B. Refus de la protection fonctionnelle à un agent de la collectivité

Un agent de la collectivité a sollicité l'octroi de la protection fonctionnelle dans l'action qu'il entend mener contre la Ville qu'il accuse de lui avoir porté préjudice. Dans le cadre de l'affaire de piratage informatique des données confidentielles de la mairie, cet agent a été reconnu coupable de consultation frauduleuse, copie et diffusion de ces données à des tiers. L'agent ayant été révoqué, et les faits constituant des fautes personnelles détachables du service, **le conseil municipal par 31 voix POUR 0 ABSTENTION et 4 voix CONTRE (Fatima BRUNETTI, André GIMENEZ et Marion GERLAUD ayant reçu pouvoir de Fabrice MAUCCI), refuse** la demande de cet agent.

10. ARCHIVES MUNICIPALES – Restauration et numérisation de documents – Demande de subvention

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide d'approuver le principe de l'opération pluriannuelle de restauration et numérisation programmée pour la préservation des documents des archives municipales publiques, et autorise le maire à présenter la demande de subvention.

11. POLITIQUE DE LA VILLE :

A. Abattement taxe foncière sur les quartiers prioritaires – Convention fixant le cadre d'action triennal

Le classement du quartier de Marlioz en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) permet un abattement sur la TFPB (taxe foncière propriétés bâties) applicable à l'ensemble du patrimoine social de ce quartier pour la durée du contrat ville soit 2015-2020. Il permettra aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires et se traduira par une convention État, Ville, Grand Lac et bailleurs sociaux. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise le maire à signer** les conventions.

B. Volet « emploi et insertion » - Convention de partenariat pour les marchés publics

Pour répondre aux besoins d'insertion des habitants et leur permettre de bénéficier des nouveaux marchés issus de la politique de la ville et du nouveau contrat ville, le programme opérationnel national F.S.E. porté par le département, est sollicité. Les modalités d'intervention et de financement de cette action seront définies dans une convention de partenariat entre Grand Lac, la Ville et le CCAS. Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve la convention proposée.

12. AFFAIRES SCOLAIRES – Convention avec les écoles privées sous contrat

La réglementation concernant le financement des écoles privées prévoit que les communes sont tenues de financer la scolarisation des élèves habitant leur territoire, à hauteur du coût moyen d'un élève du public. La convention en vigueur se termine et doit être renouvelée. **Le conseil municipal par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Marion GERLAUD ayant reçu pouvoir de Fabrice MAUCCI), décide** d'approuver la nouvelle convention communiquée, qui fixe le montant de la participation versée par la Ville en fonction des postes obligatoires et facultatifs, à souscrire avec les écoles privées Lamartine/Gazouillis et Saint Joseph.

13. INTERCOMMUNALITÉ :

A. Schéma départemental de coopération intercommunale - Avis sur le projet

Le conseil municipal par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS (André GIMENEZ, Serge GATHIER et Véronique DRAPEAU) donne un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, présenté par le Préfet de la Savoie le 12 octobre 2015 à la commission départementale de coopération intercommunale, et porté à la connaissance de l'assemblée délibérante,

B. Entretien des P.A.V. (points d'apports volontaires) - Convention avec GRAND LAC-C.A.L.B.

Le « Grand Lac » Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget a délégué au service municipal aixois « voirie-propreté » l'entretien des points d'apports volontaires des usagers dans le cadre de collectes sélectives permettant le tri des déchets. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,** autorise le maire à signer la convention proposée précisant les modalités techniques et financières de l'intervention de la Ville et les avenants qui pourraient en résulter.

14. CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX ELECTRIQUES ET GAZIERS – Redevance d'occupation provisoire du domaine public (R.O.D.P. provisoire)

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide d'instaurer la R.O.D.P. au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distributions ou de transport d'électricité et de gaz réalisés et mis en service en 2014.

15. TRAVAUX COMMUNAUX - Façades de l'espace Puer – Protocole transactionnel relatif aux désordres

Suite à un constat de malfaçons sur la construction de l'« Espace socio-culturel Puer » et après conciliation entre le mandataire, l'assureur de l'architecte, l'économiste de la construction et le titulaire du lot concerné, un protocole transactionnel a été établi afin de réparer les dommages et le préjudice subi par la Ville. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** accepte les termes du projet de protocole transactionnel, autorise le maire à le

signer et autorise la S.A.S., mandataire de la Ville, à ordonnancer le solde des marchés de travaux réalisés par les entreprises concernées.

16. TRAVAUX COMMUNAUX - Zone d'activité « Chevaline » - Convention avec le conseil départemental pour l'aménagement de la voie de desserte

Dans le cadre de la création de l'accès de desserte pour la zone d'activité de « Chevaline » sur la route de Pugny, la Ville projette l'aménagement et la sécurisation de ce nouveau carrefour. L'emprise utilisée pour ces aménagements relevant du domaine public départemental, il convient d'établir une convention avec le conseil départemental de la Savoie. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise** le maire à signer la convention correspondante.

17. ENERGIE – Production et distribution d'énergie calorifique - Classement du réseau et périmètre de développement prioritaire

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise le classement du réseau d'énergie calorifique de la Ville géré sous la forme d'un contrat de concession par IDEX RESEAUX 5, (nom commercial Aix Energies Nouvelles), jusqu'au 28 février 2039 dans les conditions décrites dans le dossier de classement du réseau de chaleur de la Ville.

18. MARCHÉS PUBLICS - Travaux de maintenance et de petits aménagements dans les bâtiments – Attribution

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION décide d'autoriser le maire à signer les marchés des lots n°2 (plâtrerie, plafonds suspendus et isolation intérieure) et n°5 (couverture, zinguerie, charpente), de déclarer la consultation sans suite pour le lot n°13 (plomberie sanitaire chauffage), de relancer une procédure d'appel d'offres pour le lot n°13 et à signer ledit marché après consultation réglementaire.

19. MARCHÉS PUBLICS - Contrat d'assurances pour dommages aux biens – Avenant n° 3 modifiant les conditions d'assiette et l'échéance

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve la passation d'un avenant au contrat d'assurance « dommages aux biens » prévoyant une augmentation du taux de cotisation de 30 %, à compter du 1^{er} janvier 2016 et une franchise de 20 % avec un minimum 50.000€ pour les travaux de réfection de toitures, ainsi qu'une nouvelle échéance du contrat au 1^{er} janvier.

20. AFFAIRES FINANCIERES - Attribution de subventions aux associations et autres bénéficiaires / budget 2015

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**, décide d'approuver l'attribution des subventions au profit des associations et autres bénéficiaires listés dans le tableau communiqué.

21. AFFAIRES FINANCIERES - Budgets Primitifs 2016

Le conseil municipal par 31 voix POUR, 4 voix CONTRE (Fatiha BRUNETTI, André GIMENEZ et Marion GERLAUD ayant reçu pouvoir de Fabrice MAUCCI) et 0 ABSTENTION, approuve le budget primitif principal 2016 ainsi que les 2 budgets annexes 2016 des parkings et de l'eau, qui s'inscrivent dans le prolongement des orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 04 novembre dernier.

22. AFFAIRES FINANCIERES - Catalogue des tarifs pour 2016

Le conseil municipal par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (Fatiha BRUNETTI, André GIMENEZ et Marion GERLAUD ayant reçu pouvoir de Fabrice MAUCCI), approuve le catalogue des tarifs qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2016. Pour des raisons techniques et pratiques, les nouveaux tarifs de la restauration scolaire ne seront applicables qu'à partir du 1^{er} février 2016.

23. AFFAIRES FINANCIERES - Attribution de subventions aux associations et autres bénéficiaires / budget principal 2016

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, (Evelyne FORNER-CACCIATORE et Claudie FRAYSSE ne prenant pas part au vote) **le conseil municipal par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide** d'approuver l'attribution des subventions au profit des associations et autres bénéficiaires mentionnés dans les tableaux communiqués.

24. AFFAIRES FINANCIERES - Société d'Aménagement de la Savoie (S.A.S.) – Avance temporaire de trésorerie

La Ville a confié l'aménagement de la ZAC des bords du lac à la Société d'Aménagement de la Savoie. Le traité de convention prévoit la possibilité du versement d'une avance. Il est proposé d'activer cette possibilité compte tenu, d'une part, des besoins de trésorerie de la S.A.S. et, d'autre part, de l'excédent de trésorerie de la Ville tel qu'issu de la cession des actions de la SAEMCARRA. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise** le versement d'une avance temporaire de 2.500.000 euros au profit de la S.A.S.

25. AFFAIRES FINANCIERES - Garantie d'emprunt au bénéfice de l'O.P.A.C. – Réalisation de 16 logements P.S.L.A. L'Orphée

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC pour la réalisation de 16 logements en Prêt Social Locatif Accession « L'Orphée » au 1161 du boulevard Lepic.

26. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.) DU GOLF :

A. Emprunts souscrits par le délégataire – Modification des conditions après renégociation

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION décide de prendre acte de l'avenant au contrat de prêt intervenu entre la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et l'association délégataire GOLF CLUB, et de renouveler l'engagement de la Ville garantissant que le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 (478.303,56 euros) sera repris par la Ville ou tout délégataire qu'elle aura choisi.

B. Avenant n° 2 relatif au périmètre d'affermage, aux conditions d'entretien des végétaux et au financement de l'accès au practice

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION décide d'accepter les termes de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public de l'exploitation du golf pour la délimitation du périmètre d'affermage du golf, la clarification des conditions d'entretien des végétaux, la réalisation de travaux d'enrobé sur le chemin d'accès au practice et de ses modalités de financement,

27. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.) DU CASINO AU BORD DU LAC – Avenant n° 3 relatif à la liste des jeux autorisés

A la demande du délégataire, **le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION décide** d'accepter la passation de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de l'exploitation du casino au bord du lac qui prévoit une modification de la liste des jeux autorisés et de la qualification du type de restauration.

28. CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ (P.P.P.) POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC – Rapport d'audit

Le contrat de partenariat conclu par la Ville avec VINCI ENERGIES pour la gestion globale de son éclairage public prévoit la réalisation d'un audit extérieur diligenté par la Ville après 48 mois de fonctionnement afin de vérifier la bonne application du contrat et l'obtention des objectifs de performance. **Le conseil municipal donne acte** au Député-maire de la communication de l'audit réalisé.

29. COOPERATION INTERNATIONALE « LOI OUDIN-SANTINI » - Subvention à l'association « Hydraulique sans frontières »

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, **le conseil municipal par 34 voix POUR, 1 voix CONTRE (Véronique DRAPEAU) et 0 ABSTENTION décide** d'attribuer une subvention de 11 000 euros à l'association HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES » pour son projet chiffré à 91 000 euros, et de porter le projet auprès de l'Agence de l'Eau ce qui permet un engagement financier de l'Agence à hauteur de 50 % du montant total.

30. GESTION DES ENERGIES – Rapport annuel 2014

La Ville poursuit une politique active de gestion des énergies. Plusieurs actions ont été mises en place dont le changement des consignes de chauffage dans les bâtiments municipaux et le déploiement d'un programme de travaux dédiés de rénovation des équipements de chauffage les plus obsolètes (chaudières, vannes...) ou encore une opération « commune efficace en économie d'énergie » dans plusieurs bâtiments municipaux. **Le conseil municipal donne acte au Député-maire** de la communication de ce rapport qui propose pour la première année une synthèse des premiers résultats obtenus dans le domaine avec une analyse fine des consommations en fluides de la Ville.

31. DENOMINATIONS DE VOIES

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve les deux dénominations de voies ci-dessous :

A. Nouvelle voirie desservant 126 logements au quartier des « Eaux Vives »

Une nouvelle voirie privée est projetée pour la desserte de 126 logements dans le quartier des Eaux-Vives, la Commune étant tenue d'organiser l'adressage sur son territoire, cette voie sans issue, en accord avec les propriétaires, sera dénommée « Chemin de l'Annonciade ».

B. Nouvelle voirie desservant la blanchisserie industrielle ELIS

Dans le cadre du projet de construction de la blanchisserie « ELIS », une nouvelle voirie doit être créée pour la desserte de cette entreprise. En mémoire de l'ingénieur qui réalisa en 1935 le téléphérique du Revard, cette voie sans issue, dont l'accès se fait à partir de la route de Pugny sera dénommée « Rue André Rebuffel ».

32. VŒU EN FAVEUR DU DESISTEMENT DU SECTEUR DES ENERGIES FOSSILES ET DU REINVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le vœu, déposé par Fabrice MAUCCI et Marion GERLAUD, est soumis au vote. **Le conseil municipal par 04 voix POUR (Fatih BRUNETTI, André GIMENEZ et Marion GERLAUD ayant reçu pouvoir de Fabrice MAUCCI) 30 voix CONTRE et 01 ABSTENTION (Michel FRUGIER) refuse d'adopter ce vœu.**

APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 h.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 14 décembre 2015, est affiché à la porte de la mairie le jeudi 17 décembre 2015.



Christiane DARCHE
Directeur de l'Administration Générale